



# LES TESTS PCR

A partir du 15 octobre 2021

## Les tests Covid-19 PCR seront remboursés pour :

- ◆ Toutes les personnes vaccinées même sans ordonnance
- ◆ Les mineurs
- ◆ Les personnes avec ordonnance délivrée depuis moins de 48 heures par un médecin ou une sage femme et non renouvelable

*En prévision d'une intervention ou d'une hospitalisation dans un établissement de santé, l'ordonnance devra mentionner la date prévue de l'intervention ou de l'hospitalisation.*

- ◆ Les cas contacts identifiés dans le cadre du contact-tracing par la CPAM
- ◆ Les personnes ayant un certificat de rétablissement de moins de 6 mois

**Lorsque le test ne sera pas remboursé, le prix national sera de 43,89€. Les patients seront priés de régler ce prix avant ou au moment du prélèvement.**